

« Les Nouvelles Charmilles » Service Educatif de Proximité (S.E.P)

Président de la Commission de suivi et d'orientation : Michel LE DROGO

Directrice : Christine COLIN

Chef de service : Sihame ABDEDDAÏM



16, impasse de Crimée
78800 HOUILLES
Tel.: 01.39.57.71.48 / Fax : 01.39.57.91.08
sep@seay.asso.fr

ACCUEIL

Le **SEP** (Service Educatif de Proximité) a une capacité d'accompagnement éducatif de 40 mesures administratives et/ou judiciaires. Les mesures concernent des garçons et des filles de 13/21 ans des secteurs de St-Germain-en-Laye à Poissy, de Sartrouville au Chesnay et Verneuil.

Ces jeunes, en situation de crise conjoncturelle ou structurelle, présentent des difficultés faisant apparaître des conduites dommageables à leur intégration sociale (conflit avec leurs parents, en rupture de scolarité ou de formation, en errance, etc.).

AGREMENTS

L'établissement a une compétence conjointe Aide Sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de :

- Articles 40 et suivants du Code de la Famille et de l'Aide Sociale : Protection Judiciaire
- Articles 375 et suivants du Code Civil : Assistance Educative
- Décret du 18 février 1975 : Jeunes majeurs

MISSIONS PRINCIPALES

Le SEP (Service Educatif de Proximité) met en œuvre une prise en charge éducative sur un mode réactif, dans un temps court à partir d'aspects repérés de la problématique du jeune.

Cette action nécessite un accompagnement très soutenu, inventif pour redynamiser des situations de jeunes le plus souvent figées.

Les moyens employés peuvent être l'inscription dans une activité de jour (formation, scolarité, stage...) et la requalification du lien familial. Un hébergement ponctuel d'une nuit à trois au maximum, encadré par les éducateurs du SEP, peut aider à désamorcer la crise et éviter un placement.

Ce travail d'accompagnement éducatif se fait dans le milieu naturel du jeune.